



2019



OBSERVATOIRE DES CENTRES SOCIAUX ET DES ESPACES DE VIE SOCIALE



Dans les Bouches-du-Rhône

LES VALEURS

ÉDUCATION POPULAIRE
SOLIDARITÉ
LAÏCITÉ
RESPECT DE LA DIGNITÉ
HUMAINE



Qui sont les équipements de l'animation de la vie sociale ?

Les équipements sociaux (centres sociaux et espaces de vie sociale) sont des structures de proximité fortes d'une histoire de plus d'un siècle. Initialement appelées des Maison Sociales et dans l'esprit des « settlements » anglosaxons, l'objectif était d'établir, dans les lieux de vie, des relations émancipatrices entre des individus de conditions sociales différentes. C'est à compter de 1971 que la Caisse Nationale des Allocations Familiales crée un agrément spécifique à l'animation globale. Plusieurs décennies plus tard la société civile a évolué et les équipements sociaux avec elle. Néanmoins les principes fondateurs des pratiques et des engagements demeurent. Proposant des projets aux visées émancipatrices conçus par et pour les habitants, les équipements sociaux sont des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle. Ils continuent d'accueillir toute la population, en veillent à la mixité sociale, avec pour moteur l'expression des habitants et leur pouvoir d'agir.

Quelle est la plus-value d'un équipement dans un territoire ?

Accédez aux témoignages d'élues d'Occitanie en scannant ce code avec votre téléphone.



LES PRINCIPES

NEUTRALITÉ
ÉQUITÉ
PARTICIPATION DES HABITANTS
PROMOTION DE LA VIE ASSOCIATIVE
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

LES CENTRES SOCIAUX

102

CENTRES SOCIAUX
+ 13 centres sociaux en 5 ans



97%

En zone urbaine



3%

En zone rurale



68,3%

En quartier politique de la ville

LES EVS

10

ESPACE DE VIE SOCIALE



75%

En zone urbaine



25%

En zone rurale



30%

En quartier politique de la ville

EN RÉGION Provence-Alpes-Côte d'Azur

LES CENTRES SOCIAUX

147

Centres sociaux



88%

En zone urbaine



12%

En zone rurale

LES EVS

62

EVS
Espace de vie sociale



50%

En zone urbaine



50%

En zone rurale

EN FRANCE

LES CENTRES SOCIAUX

2283

Centres sociaux



78%

En zone urbaine



22%

En zone rurale

En quartier politique de la ville

LES EVS

1227

EVS
Espace de vie sociale



39%

En zone urbaine



61%

En zone rurale

En quartier politique de la ville



L'AGREMENT

LES MISSIONS

Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations;

Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté ;

Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ;

Mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles ;

Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et / ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

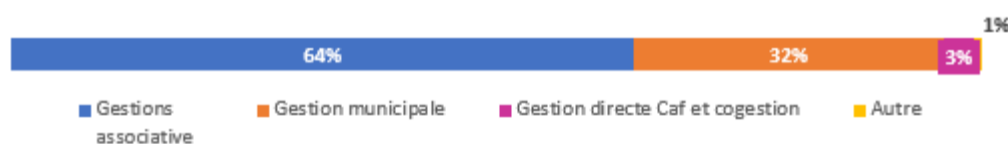
LES MODES DE GESTION

Dans les Bouches-du-Rhône



La circulaire Cnaf 2016-005, rappelle que la reconnaissance de l'expertise d'usage des habitants contribue à une meilleure adéquation et efficacité, voire efficience, de l'action publique par une meilleure prise en compte des besoins. Si, a priori, la forme associative favorise davantage la participation, les CAF peuvent examiner les demandes d'agrément quelque-soit le statut (association, gestion publique, entreprise publique locale) et le mode de désignation (délégation de service public, appel d'offre ...).

En France



LA FORMALISATION D'UN PROJET SOCIAL

L'obtention d'un agrément Animation globale et coordination repose sur un projet social travaillé selon l'ancrage territorial et incluant l'ensemble des parties prenantes (habitants, partenaires départementaux et/ou locaux).



Evaluation du précédent projet



Diagnostic social territorial partagé



Formalisation du projet et de ses orientations

Le suivi d'une démarche de projet social
Accédez document de suivi du CS/MPT Belle de Mai.



Les fonctions complémentaires

Animation globale

Projet famille

Projet jeunesse

L'animation globale consiste à :

- Suivre la démarche participative
- Suivre le projet social
- Animer le réseau d'acteurs locaux
- Gérer et animer les équipes de salariés et de bénévoles
- Suivre les relations partenariales
- Accueillir et écouter les habitants et associations

Complémentaire au projet social, il permet de développer une approche spécifique aux familles afin de :

- Renforcer les liens intra et inter-familiaux
 - Favoriser les liens entre les générations
- La proposition d'actions et de services vise à améliorer la vie quotidienne et la participation des familles.

En relation collaboration étroite avec les autres fonctions le projet permet :

- la prise en compte des besoins et demande exprimés;
 - la participation active des jeunes;
- Le référent jeunesse développe un projet de territoire s'inscrivant dans une dynamique locale.

L'ACTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX



2, 035 Millions

D'habitants dans les Bouches-du-Rhône.

Les centres sociaux sont présents dans tout type de territoires urbains ou ruraux, plus ou moins peuplés au gré d'initiatives concertées de création. Dans les Bouches-du-Rhône 9 territoires classés « quartier prioritaire de la politique de la ville » ne sont pas encore dotés d'un équipement.

+ 1,2 Million

D'habitants vivent dans la zone de vie sociale d'un équipement.



DES INTERVENTIONS ANCRÉES DANS LEURS TERRITOIRES



Participer aux actions d'un équipement et ensuite ?
Accédez aux témoignages d'usagers en scannant ce code avec votre téléphone.

Le projet social est fondé dans une démarche de développement social local et participatif. L'inscription des pratiques des équipements sociaux dans les réalités territoriales laisse place à de nombreuses formes d'actions et d'organisations: il est sensé de dire qu'il existe autant de projets sociaux que de territoires d'implantation. Parfois entouré d'un tissu associatif et institutionnel dense, l'équipement trouve sa place dans l'animation du réseau partenarial et la complémentarité dans les actions réalisées. L'équipement social peut aussi être l'un des derniers acteurs de l'action et du lien social ce qui influence alors l'orientations de ses travaux et ses capacités à répondre aux besoins qui s'expriment. Plus les précarités sont fortes plus le type et le nombre de demandes d'accompagnement à visée sociale s'accroît. L'accès aux droits occupe ainsi une place importante pour un grand nombre d'équipements, toutefois la portée de leur action est bien plus vaste. En effet, de par son ouverture l'équipement social occupe une place encourageant l'expression des habitants et des associations locales. Et lorsqu'il s'agit d'accompagner les initiatives, la structure déploie toute sa polyvalence pour y donner corps. Cette fabrique d'engagements est le fruit d'un travail de proximité dans les territoires et d'une ingénierie de projet. Néanmoins, il n'est pas rare d'entendre que l'engagement n'est pas toujours simple là où les préoccupations affectent les besoins les plus essentiels. Cela explique qu'une place fondamentale soit réservée aux actions visant la réduction des inégalités et la lutte contre les discriminations. L'influence de l'ancrage territorial se ressent également dans le modèle économique des équipements qui adaptent leurs grilles tarifaires aux capacités économiques de la population et s'engagent en faveur de l'insertion socio-professionnelle.



2019



OBSERVATOIRE DES CENTRES SOCIAUX ET DES ESPACES DE VIE SOCIALE



Les ressources

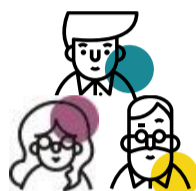
Données départementales

Données nationales

72 070 031€
de budget cumulés
774 947€
de budget moyen



1 322 177 243€
de budget cumulés
666 420€
de budget moyen



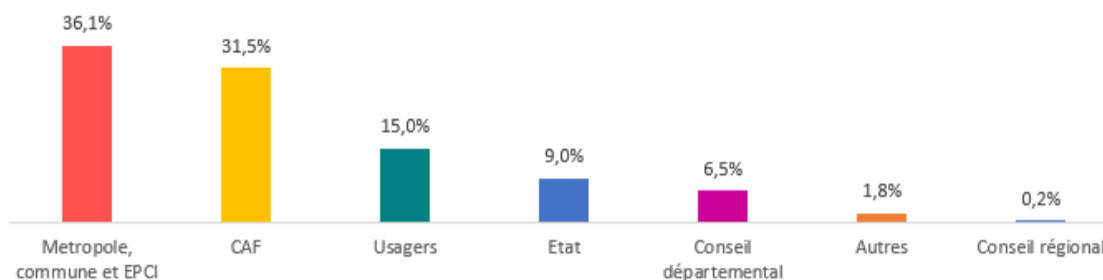
3586 salariés soit **32** par équipement /comparatif national

3991 bénévoles soit **35** par équipement /comparatif national

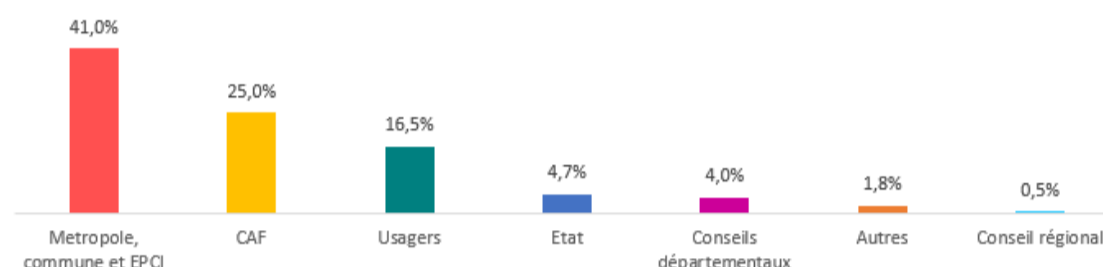


Répartition des co-financements

Dans les Bouches-du-Rhône



En France



Convention cadre centres sociaux et animation de la vie sociale

HISTOIRE

Initié dans les années 1980, la Convention Cadre des Centres Sociaux est un dispositif en évolution constante depuis ses débuts. Se fondant sur l'importance sociale reconnue aux centres sociaux, les engagements multi-partenariaux ont pour finalités :

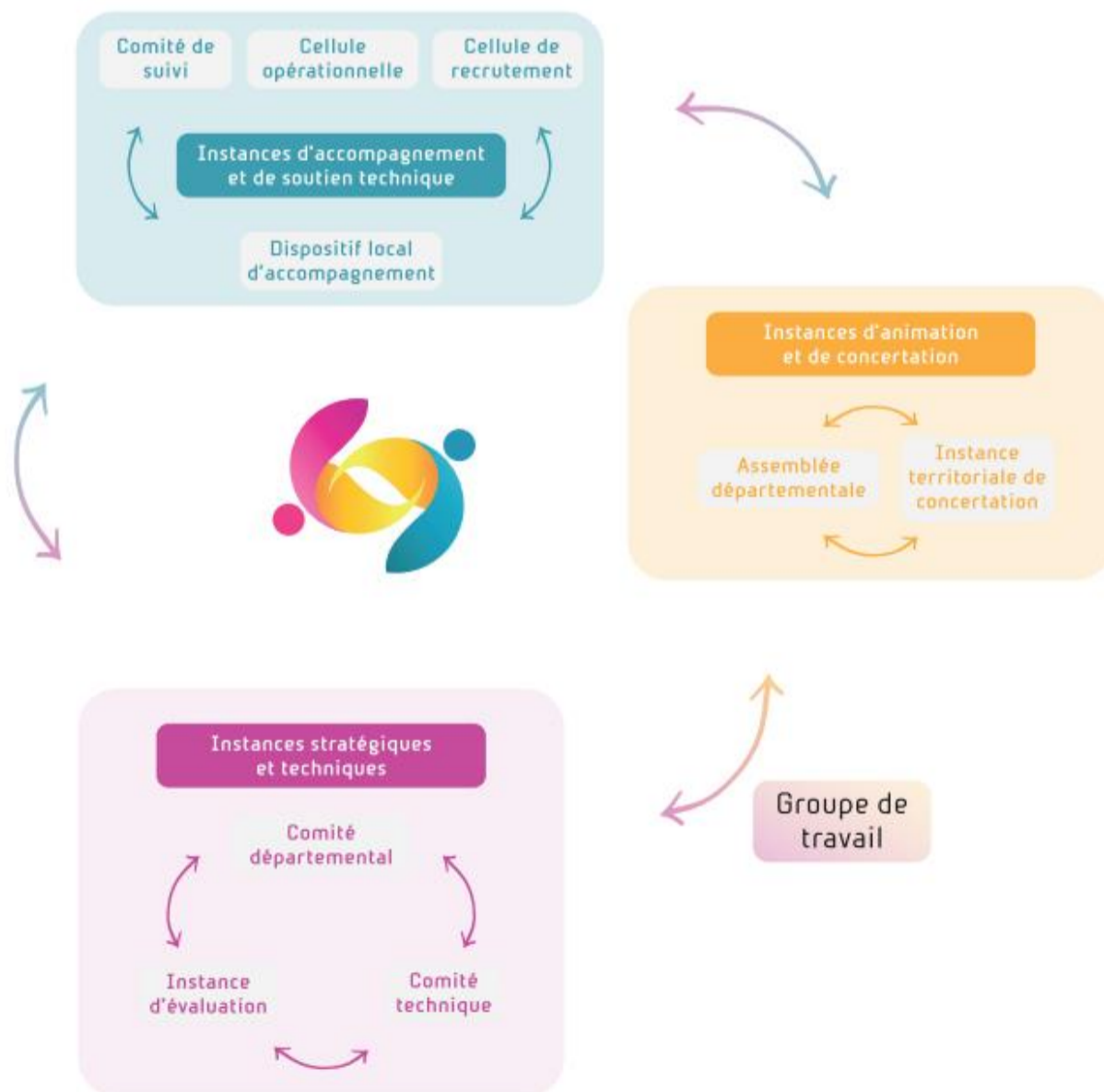
- Le soutien à l'Animation de la Vie Sociale dans une logique de concertation et de coopération ;
- la pérennisation du bon fonctionnement des équipements ;
- et l'émergence d'initiatives locales et de pratiques innovantes.

Pour ce faire les signataires apportent aux équipements un soutien technique, en lieux et places d'instances dédiés et financier, par la bonification de la prestation de service AGC. La structuration des instances favorise les coopérations partenariales tant au niveau politique que technique. Enfin depuis 2018, le Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale est adossé à la Convention Cadre. Une complémentarité qui permet une appréciation renforcée des besoins et des enjeux du territoire départemental et accroît ainsi la recherche d'efficience au sein du dispositif.

ORIENTATIONS 2018-2021

- Consolider l'accompagnement des gestionnaires dans le fonctionnement rigoureux de leurs équipements
- Renforcer les liens autour de valeurs et principes : respect, laïcité, neutralité, mixité et solidarité
- Poursuivre la mobilisation autour de l'animation de la vie sociale pour répondre aux besoins des familles et des jeunes
- Encourager la participation et la mobilisation des habitants
- Favoriser le maillage territorial
- Poursuivre la démarche de complémentarité entre les politiques partenariales, notamment sur la jeunesse et la famille
- Renforcer l'évaluation de la politique d'animation de la vie sociale

LES INSTANCES



Conception : Sélecteur.com Cah 13